



## **RETRANSCRIPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 MAI 2020**

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 11 mai 2020, à 19h30.

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et de l'arrêté 2020-029 adopté par le gouvernement provincial le 29 avril 2020, cette séance a lieu via vidéoconférence. Un enregistrement audiovisuel de la séance est fait.

Ceci est la transcription de la séance rédigée par le directeur général et greffier, M Jean-Charles Bellemare

---

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Philippe Dutil, le maire déclare l'ouverture de la séance.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il demande un proposeur pour l'adoption de l'ordre du jour.

M Guy Ouellet propose l'ordre du jour.

M Paul Stuart appuie

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Le maire demande un proposeur pour l'adoption du procès-verbal de la séance du 14 avril 2020.

Mme Frances Bonenfant propose.

Mme Hélène Hamel appuie.

Le directeur général, M Jean-Charles Bellemare, demande aux conseillers de dire leur prénom plutôt que de lever la main afin de faciliter le processus de prise de notes.

Le maire passe au point suivant.

### **RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX**

#### **Rapport des délégations de pouvoir**

M Bellemare mentionne les montants relatifs aux délégations de pouvoir pour le mois d'avril, soit 1 868,45 \$ pour M Allen Desrosiers et 803,59 \$ en ce qui le concerne.

Le maire passe au point suivant.

### **Rapport des revenus et des dépenses**

M Bellemare mentionne que le rapport a été préparé par la trésorière et demande s'il y a des questions en lien avec celui-ci. Aucune question n'est posée.

Le maire passe au point suivant.

### **Rapport d'activités – suivi des mesures mises en place durant la pandémie de COVID-19**

M Bellemare mentionne que la majorité des points ont été vus en atelier de travail, mais souligne, pour le public, que le vendredi suivant le conseil, les citoyens recevront une édition spéciale de la Diligence expresse dans laquelle il a écrit un texte. Il dit qu'on y explique la procédure pour prendre rendez-vous avec un membre du personnel de l'hôtel de ville.

Il dit que l'hôtel de ville restera fermé, mais qu'il sera possible de prendre un rendez-vous avec un professionnel en personne, mais en respectant les mesures de distanciation sociale.

Le maire passe au point suivant.

## **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

### **Comptes payés et à payer**

M Bellemare fait la lecture du montant des comptes payés en avril, soit 13 931,88 \$ et du montant des comptes à payer en mai 2020, soit 200 736,48 \$

Il rappelle qu'il a besoin d'un proposeur et d'un appuyeur par ce point.

Le maire demande un proposeur.

M Paul Stuart propose.

M Joshua Richer appuie.

Le directeur général et le maire demandent si les membres du conseil ont des questions sur les comptes à payer et payés.

Le maire passe au point suivant.

### **Dépôt de la liste des comptes débiteurs**

M Bellemare indique au conseil qu'il leur a transmis la liste des retards impayés préparée par la trésorière, faisant l'inventaire des retards de taxes municipales, pour les années 2018 et celles précédentes, mise à jour en date du 30 avril 2020.

Il souligne, au bénéfice du public, que le décret du gouvernement ne permet pas de tenir une vente pour non-paiement des taxes durant la pandémie de COVID-19, mais qu'une fois le décret retiré, la Ville devra tenir une séance de vente pour non-paiement des taxes à l'intérieur d'une période de 15 jours. Il souligne qu'en ce moment, la Ville attend les directives du gouvernement à cet égard.

Le maire passe au point suivant.

### **Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 856 000 \$ qui sera réalisé le 19 mai 2020 (5.03)**

M Bellemare fait la lecture intégrale de la résolution :

**CONSIDÉRANT QUE** conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Stanstead souhaite emprunter par billets pour un montant total de 856 000 \$ qui sera réalisé le 19 mai 2020, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2017-201	497 792 \$
2017-201	358 208 \$

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2017 201, la Ville de Stanstead souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Et qu'il serait résolu.

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1) Les billets seront datés du 19 mai 2020 ;
- 2) Les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 mai et le 19 novembre de chaque année ;
- 3) Les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère) ;
- 4) Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2021</b>	<b>31 900 \$</b>	
<b>2022</b>	<b>32 900 \$</b>	
<b>2023</b>	<b>33 800 \$</b>	
<b>2024</b>	<b>34 800 \$</b>	
<b>2025</b>	<b>35 900 \$</b>	<b>(à payer en 2025)</b>
<b>2025</b>	<b>686 700 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QU'**en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2017 201 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 mai 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Le maire demande au directeur général et à la trésorière d'expliquer ce règlement d'emprunt.

Le directeur général suggère que la Mme Chantal Charest, trésorière, explique la situation.

Mme Charest affirme que ce règlement d'emprunt, qui était contracté pour le projet de nouveau puits, est en sous-financement, comme l'a expliqué Mme Francine Bergeron de Raymond Chabot Grant Thornton dans l'atelier de travail qui précédait la séance. Le projet était financé en partie par le programme FEPTEU et le montant de 497 792 \$ était la part que le gouvernement rembourse sur 20 ans, par la subvention que la Ville doit aussi financer dans l'attente du remboursement du gouvernement. Le montant de 358 208 \$ est la part de la Ville.

Le maire demande si les montants dont on parle avaient été pris à même le surplus.

Mme Charest explique que le montant au départ provenait d'un emprunt temporaire qui avait été remboursé en totalité en juillet 2019, mais que le financement permanent n'avait pas été fait. Ceci explique pourquoi, dans l'état financier, il y avait plus d'un million au compte de banque l'an dernier, mais qu'à la fin de l'année il restait seulement 400 000 \$. Le 800 000 \$ d'écarts représente le montant d'emprunt temporaire qui n'avait pas été fait.

M Bellemare rappelle que lorsqu'un projet d'envergure comme le puits, ou la réfection de la rue Phelps ou de la Station d'épuration des eaux usées de Rock-Island, en attendant de recevoir l'argent du gouvernement qui nous prête les montants à recevoir par subvention ou pour la part de la Ville, la Ville doit aller chercher un emprunt temporaire. Il rappelle que c'est ce que la Ville a fait à la séance du conseil précédent, auprès de Desjardins. Il affirme que ce qui est arrivé en juillet 2019 est que l'emprunt temporaire a été remboursé en entier par la Ville, mais sans faire la démarche d'emprunt permanent. Ceci a créé un trou de près de 800 000 \$ dans le compte de banque de la Ville, que la Ville s'apprête à renflouer comme cela aurait dû être fait l'an dernier, avec l'émission de billets comme le mentionne la résolution qui vient d'être adoptée.

Le maire dit que lorsque l'administration disait qu'on manquait de liquidité en 2019, c'était dû à cette erreur technique là.

Il demande si quelqu'un a des questions.

Il demande un proposeur.

M Guy Ouellet propose.

Mme Frances Bonenfant appuie.

Le maire passe au point suivant.

**Emprunt permanent 2017-201**

M Bellemare affirme qu'il s'agit d'un point concernant le même règlement d'emprunt et fait la lecture de la résolution.

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 mai 2020, au montant de 856 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C 19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

<i>BANQUE ROYALE DU CANADA</i>		
<i>31 900 \$</i>	<i>2.07000 %</i>	<i>2021</i>
<i>32 900 \$</i>	<i>2.07000 %</i>	<i>2022</i>
<i>33 800 \$</i>	<i>2.07000 %</i>	<i>2023</i>
<i>34 800 \$</i>	<i>2.07000 %</i>	<i>2024</i>
<i>722 600 \$</i>	<i>2.07000 %</i>	<i>2025</i>
<i>Prix : 100.00000</i>		<i>Coût réel : 2.07000 %</i>
<i>FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.</i>		
<i>31 900 \$</i>	<i>1.30000 %</i>	<i>2021</i>
<i>32 900 \$</i>	<i>1.40000 %</i>	<i>2022</i>
<i>33 800 \$</i>	<i>1.50000 %</i>	<i>2023</i>
<i>34 800 \$</i>	<i>1.65000 %</i>	<i>2024</i>
<i>722 600 \$</i>	<i>1.75000 %</i>	<i>2025</i>
<i>Prix : 98.21800</i>		<i>Coût réel : 2.13850 %</i>
<i>CAISSE DESJARDINS DU LAC MEMPHREMAGOG</i>		
<i>31 900 \$</i>	<i>2.38000 %</i>	<i>2021</i>
<i>32 900 \$</i>	<i>2.38000 %</i>	<i>2022</i>
<i>33 800 \$</i>	<i>2.38000 %</i>	<i>2023</i>
<i>34 800 \$</i>	<i>2.38000 %</i>	<i>2024</i>
<i>722 600 \$</i>	<i>2.38000 %</i>	<i>2025</i>
<i>Prix : 100.00000</i>		<i>Coût réel : 2.38000 %</i>

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse ;

Il serait alors résolu.

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

**QUE** la Ville de Stanstead accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 19 mai 2020 au montant de 856 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2017 201. Ces billets sont émis au prix de 100.00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

M Bellemare explique que par cette résolution, la Ville vient accepter le résultat de l'appel d'offres que le gouvernement a fait pour la Ville, pour trouver le créancier qui viendra financer le règlement d'emprunt. Il y a 3 banques qui ont soumissionné : la RBC, la Banque Nationale et la Caisse Desjardins. Le plus bas soumissionnaire conforme est la Banque Royale. La résolution vient finalement accepter le résultat de cet appel d'offres.

Le maire demande s'il y a des questions là-dessus.

M. Joshua Richer dit que c'était très clair.

M. Joshua Richer propose.

M. Guy Ouellet appuie.

Le maire passe au point suivant.

### **Liste partielle des dons – 2020**

M Bellemare rappelle que les conseillers ont accès à la pièce jointe sur le Box, où l'on retrouve la liste « partielle » des dons à émettre. Il dit qu'elle est partielle parce qu'il y a des dons qui étaient prévus pour certaines activités, mais qu'étant donné les circonstances [la pandémie de COVID-19], les activités sont suspendues alors la Ville se garde une réserve pour voir ce qui va se passer avant de les émettre.

Le maire demande si le don à M Raymond Parent est sur la liste.

M Bellemare dit que non, que ce point sera traité plus tard. Puis il lit le résolu :

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent l'émission des chèques pour les organismes et pour les montants soumis en annexe.

Le maire demande s'il y avait des questions.

M Guy Ouellet demande si le don à Raymond Parent est sur la liste.

M Bellemare dit que M Parent ne reçoit pas un don à proprement parlé, mais une compensation pour l'entretien d'un terrain de balle.

M Guy Ouellet demande si les dons pour la ligue de soccer, les clubs de balle et autres activités sportives sont sur « hold ».

Le maire affirme que si les activités n'ont pas lieu, la Ville ne donnera pas de don.

M Guy Ouellet dit comprendre la logique.

M Bellemare dit que certains organismes continuent de fonctionner [malgré la pandémie] et ont des dépenses, comme le musée Colby-Curtis et l'opéra Haskell. Il précise que certains dons sont pour des activités et que le fait d'acheminer un don pour un activité qui n'aura pas lieu et s'attendre à ce que le don soit retourné à la Ville, cela ne donne rien.

Mme Frances Bonenfant dit que si on fait un chèque pour une activité qui n'a pas lieu, il se peut que la Ville ne puisse pas le récupérer à la fin puisque l'argent sera peut-être déjà dépensé.

Le maire demande s'il y a un proposeur.

M Paul Stuart propose.

M Guy Ouellet appuie.

Le maire demande si tout le monde est d'accord.

Le directeur général demande si Mmes Deborah Bishop et Hélène Hamel sont d'accord avec la proposition.

Elles répondent que oui.

Le maire passe au point suivant.

### **Dépôt des états financiers vérifiés de l'année 2019**

Le directeur général affirme que, suite à la présentation de Raymond Chabot Grant Thornton en atelier de travail, il dépose le document des états financiers vérifiés pour l'année 2019, et que puisqu'il s'agit d'un dépôt, aucune résolution n'est nécessaire.

Le maire passe au point suivant.

### **Remboursement TVQ – Régie incendie Memphrémagog-Est**

M Bellemare explique qu'en vendant les camions de pompiers à la Régie intermunicipale en 2019, mais qu'une partie du remboursement de la TVQ doit être retournée à la Régie. Il explique que c'est ce que la résolution qui suit vient officialiser. Il fait la lecture intégrale de la résolution.

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 244.2 de la Loi sur la TVQ, lors de la vente de véhicules routiers à la Régie incendie Memphrémagog-Est, la Ville peut récupérer la taxe provinciale qui n'avait pas été récupérée lors de l'achat ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead a donc récupéré un montant de TVQ de 26 151,76 \$ en 2019 qui est inclus au surplus de l'exercice ;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la transaction de vente de véhicules incendie à la Régie, celle-ci a dû payer la TPS et la TVQ sur l'acquisition des véhicules incendie et que la Régie a récupéré 100 % de la TPS payée, mais elle n'a récupéré que 50 % de la TVQ ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'entente avec les municipalités membres de la Régie, la Ville de Stanstead devait remettre une partie du montant récupéré de la TVQ à la Régie d'incendie afin que l'impact des taxes soit nul pour celle-ci ;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de la TVQ que la Régie n'a pu récupérer est de 78 408,17 \$ et que Stanstead a contribué à la hauteur de 25 % de la valeur des véhicules transférés à la Régie ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce montant remettre à la Régie représente donc 19 602, 04 \$ ;

Il serait alors résolu.

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

**QUE** les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead approuvent le paiement de 19 602,04 \$ à la Régie incendie Memphrémagog-Est, représentant la somme due à des fins de remboursement de la TVQ perçue lors de la vente des véhicules du service incendie de la Ville de Stanstead à la Régie ;

**QUE** la somme soit prise à même le surplus général accumulé de la Ville ;

**QUE** les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent le maire, M Philippe Dutil, M Jean-Charles Bellemare, directeur général et Mme Chantal Charest, trésorière, à signer les documents nécessaires, le cas échéant.

Le maire demande s'il y a des questions et s'il y a un proposeur et un appuieur.

M Paul Stuart propose.

M Joshua Richer appuie.

Mme Hélène Hamel demande pourquoi ce n'est pas le 26 151,76 \$ récupéré par la Ville qui retourne à la Régie.

Mme Chantal Charest explique que lors de la vente de la Ville à la Régie, 50% de la TVQ était remboursable. L'entente alors prise était que pour réduire l'impact de la taxe sur les finances de la Régie, les municipalités membres de la Régie rembourseraient l'ensemble de la TVQ perçue à la Régie. Le 19 602,04 \$ représente la part du montant total que la Ville de Stanstead doit payer.

M Dutil précise qu'au départ, comme il devait s'agir d'un transfert de véhicules, les membres de la Régie pensaient que le montant n'aurait pas été taxable. Mais, au final, le gouvernement a déterminé qu'il s'agit d'une transaction financière comme les autres et que donc, elle est taxable. Et comme l'entente initiale ne prévoyait pas que la Régie paie les taxes, les municipalités concernées doivent rembourser ce montant.

Mme Hélène Hamel demande si la Régie a payé 78 000 \$ de taxes et si la Ville rembourse 19 000\$, et que la Régie assume le reste.

Mme Charest dit que non, les autres municipalités qui ont vendu des camions vont rembourser aussi leur part.

M Dutil dit que ces municipalités sont le Canton de Stanstead, North Hatley et Ayer's Cliff.

M Bellemare réitère que le 78 000 \$ est séparé en 4, pour les 4 municipalités qui ont vendu des camions à la Régie.

Mme Hélène Hamel dit maintenant comprendre qu'il a été décidé que ce serait 25% par municipalité.

M Dutil dit que le dossier a pris presque 1 an à se régler, car le gouvernement ne donnait pas d'indications claires à savoir si la transaction devait être taxable ou non.

Le directeur général redemande aux conseillers si les noms qu'il avait notés comme proposeurs et appuieurs sont les bons, soit M Paul Stuart comme proposeur et M Joshua Richer pour appuyer.

Les deux conseillers confirment que c'est correct.

Le maire passe au point suivant.

### **Changement de poste – Rachel Burnham Connolly**

Le directeur général fait la lecture intégrale de la résolution.

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Rachel Burnham Connolly occupe présentement le poste d'adjointe à la réception ;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Burnham Connolly agit aussi comme responsable des communications ;

**CONSIDÉRANT QUE** les tâches associées aux communications sont plus grandes qu'anticipées et les besoins exprimés par la direction pour des tâches relevant du soutien à la greffe et aux archives ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont exprimé leur reconnaissance et que la direction considère que Mme Burnham Connolly possède les aptitudes nécessaires pour effectuer ces tâches ;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Burnham Connolly a effectué avec brio ses tâches ainsi que plusieurs autres depuis le début des mesures d'urgence sanitaire ;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du comité administratif à ce sujet ;

Il serait alors résolu

**QUE** Madame Burnham Connolly soit mutée au poste de responsable des communications et adjointe à la greffe ;

**QUE** Madame Burnham Connolly reçoive un montant de 2 000 \$ à titre de compensation monétaire pour les tâches surnuméraires accomplies durant la période d'urgence sanitaire et à titre de compensation pour le changement de poste.

Le maire demande s'il y a des questions.

Il demande par la suite s'il a un proposeur.

Mme Hamel dit qu'ils ont une résolution au sujet d'une compensation financière de 2 000 \$, mais aussi pour un changement de poste. Elle dit que lors de la discussion des membres avant la séance du conseil, à 18h30, il n'a pas été question du nouveau poste. Elle dit ne pas se rappeler qu'il était question de mettre les deux éléments ensemble, dans la même résolution. Elle dit que dans la résolution il est question d'une compensation pour le travail surnuméraire accomplie pendant la période d'urgence sanitaire.

M Bellemare précise que le dernier résolu dit que la compensation est pour le travail accompli pendant la période de pandémie et pour les tâches supplémentaires qui lui seront demandées suivant le changement de poste. Il précise qu'il y aura plus de tâches à accomplir, mais le salaire de base, lui, ne bougera pas.

M. Ouellet demande si le salaire de base reste le même.

M Bellemare répète que la compensation vise deux choses : d'une part, le travail accompli pendant la pandémie qui était au-delà de ses tâches et d'autre part, l'augmentation des tâches qui sera demandée pour le reste de l'année. Il dit que ce sera de même pour le reste de l'année. Il dit qu'après le 31 décembre 2020, le tout sera réévalué lors des évaluations individuelles, comme c'est le cas pour chaque employé.

Mme Hamel dit que c'est donc à cause de ses tâches qui sont plus élevées.

M Dutil dit que oui. Elle prendra le bureau à côté de celui de Chantal.

Le directeur général dit qu'elle va conserver ses tâches de responsable des communications et de support administratif, mais qu'en plus, elle sera assignée aux tâches de soutien à la greffe et aux archives. Il rappelle aux membres du conseil qu'il les avait avisés que la Ville avait un retard significatif dans le classement des documents administratifs et dans le traitement des archives, et ce, depuis plusieurs années. Il dit que depuis son arrivée à la Ville, ils [les employés] n'ont jamais été capables de s'attaquer au problème outre que de faire l'inventaire et de prendre connaissance de l'ampleur du travail [à remplir]. Il dit qu'il voulait donner ce dossier de façon prioritaire à Mme Connolly. À ça, s'ajouterait aussi partie du travail administratif de suivi pour la greffe, comme la mise en page et la correction des PV [sic procès-verbaux], des règlements, les suivis du conseil, etc. Il dit que toutes ces tâches n'étaient pas normalement attribuées à Mme Connolly.

M Dutil précise qu'en [sic au point] 5.10 de l'ordre du jour, il est question de remplacer Mme Connolly à la réception en ouvrant le poste [de réceptionniste].

Le directeur général précise qu'en amenant Mme Connolly au poste d'adjointe, ce sera Mme Brunia Doiron, agente de loisirs, qui prendrait les appels en attendant de trouver une remplaçante à la réception, étant donné que son bureau [à madame Doiron] est tout près. Cette ressource sera d'autant plus importante qu'on envisage la réouverture de l'hôtel de ville.

Mme Deborah Bishop demande de confirmer si c'est Mme Doiron qui remplacera à la réception en attendant.

M Dutil confirme.

Mme Bishop demande si ces changements commencent la semaine prochaine.

M Bellemare confirme que ça commence cette semaine. Il dit que le « brouhaha » du retour des employés [à l'hôtel de ville] qui étaient en télétravail demande des ajustements.

Mme Bishop demande si c'est déjà commencé.

M Dutil confirme que les employés sont tous là [à l'hôtel de ville] depuis ce matin.

Mme Bishop demande si les nouveaux postes sont déjà commencés.

M Bellemare confirme que Mme Connolly a commencé à s'installer dans son nouveau bureau ce matin.

Mme Bishop dit qu'elle a commencé à son nouveau poste avant que la décision soit prise.

Mme Hamel ajoute que cela a été fait avant que le conseil adopte la résolution.

M Dutil dit qu'on a demandé à Mme Doiron de prendre la place de la réceptionniste temporairement pour permettre à Mme Connolly d'avancer dans certains dossiers.

M Bellemare donne comme exemple l'édition de la prochaine Diligence. Il dit que qu'elle s'est installée « physiquement » dans un autre bureau plutôt qu'à son poste habituel.



Mme Bishop dit qu'elle ne voulait pas dire qu'elle était dans son « bureau » en tant que tel, mais plutôt qu'elle disait qu'elle occupait déjà son nouveau poste.

Le directeur général dit que rien n'a changé officiellement en ce qui concerne les postes ou les titres des employés. Il dit qu'il attendait la décision du conseil à ce sujet pour l'officialiser auprès des employés. Il répète que la seule différence est l'endroit physique où les employés ont travaillé aujourd'hui.

Mme Hamel demande si Mme Connolly a pris les appels de la réception à partir de l'autre bureau où elle s'est installée.

M Dutil confirme que non. C'était Mme Doiron qui prenait les appels aujourd'hui.

Le directeur ajoute qu'il a demandé à Mme Doiron de prendre les appels aujourd'hui afin de libérer Mme Connolly [des tâches de réceptionnistes] et lui permettre de terminer la prochaine édition de la Diligence.

Le maire dit que présentement Mme Doiron est en attente de la décision du gouvernement au sujet des camps de jour. Donc, sa charge de travail étant moindre, cela lui permet de remplacer à la réception.

M Ouellet demande si le comité administratif était au courant du changement.

Mme Frances Bonenfant dit qu'elle ne se souvient pas qu'ils aient parlé de changement de bureau. Elle dit que si cela avait été le cas, le sujet n'aurait pas fait l'objet d'une très longue discussion.

M Dutil dit qu'ils ont parlé des changements de tâches en CA [comité administratif].

M Bellemare dit qu'il a transmis aux membres du conseil les mêmes documents qu'il a transmis aux membres du CA, soit le rapport sur les ressources humaines et celui sur la procédure de déconfinement.

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont eu une copie de ces rapports.

Mme Hamel dit qu'elle n'a pas eu le rapport du conseil (sic comité) d'administration. Elle dit qu'elle ne reçoit jamais de copie des rapports du CA.

M Bellemare dit qu'il a envoyé ces deux rapports (et montre à l'écran les pages couvertures des deux rapports) et qu'il les a acheminés par courriel à tous les membres du conseil.

Mme Hamel dit les avoir reçus.

Mme Bonenfant confirme que ces rapports ont été envoyés.

M Bellemare répète que les membres du conseil ont reçu les mêmes documents que les membres du comité administratif.

M Ouellet demande si ces documents ont été envoyés aujourd'hui.

M Dutil dit qu'ils ont été envoyés vers la fin de la semaine dernière.

Mme Bonenfant dit vendredi.

M Bellemare confirme que c'était vendredi

M Ouellet est d'accord.

M Dutil demande ce que le conseil veut faire [avec la présente résolution].

Mme Hamel demande si on passe au vote.

Le directeur général dit que le point est à l'ordre du jour et que c'est au conseil de décider [ce qu'ils veulent en faire].

Mme Bonenfant demande de confirmer si la procédure est d'avoir un proposeur, un appuyeur et ensuite demander le vote.

M Dutil dit que oui. Il répète qu'il y a deux points importants [dans la résolution proposée], soit le bonus de 2 000 \$ et le changement de poste. Il dit que s'il y a un problème avec l'un ou l'autre des points, on peut faire quelque chose.

M Bellemare dit que la résolution telle que proposée peut être modifiée.

M Dutil dit que si c'est un problème [pour les membres du conseil] elle [Mme Connolly] restera à la réception.

M Bellemare dit qu'il redistribuera l'ouvrage autrement.

Mme Bonenfant demande ce que la Ville accomplit en laissant Mme Connolly à la réception. Elle dit ne pas comprendre le problème.

M Dutil dit que c'est la raison pour laquelle on a ouvert la discussion.

M Joshua Richer dit que c'est une proposition qui a été faite rapidement. Il dit que [l'objet de la résolution] ce sont des changements à l'interne qui découle d'une proposition du comité administratif, et qu'elle est le résultat de suggestions faites par les gestionnaires à l'interne, à l'hôtel de ville. Il dit que les membres du CA n'y voient pas d'inconvénients. Il dit que c'est cela qui est proposé, mais qu'on semble vouloir faire comme si c'était une énorme décision déjà prise qui a été manigancée par en arrière. Il dit que c'est ça le point de vue. Il précise qu'en réalité, il s'agit d'une suggestion à l'interne et que les membres du CA n'y voient pas d'inconvénient. Il dit que parce que ça se retrouve à l'ordre du jour, on pense que c'est déjà décidé d'avance, alors que ce n'est qu'une proposition du CA.

Mme Bonenfant dit que le CA trouvait que ça avait du sens.

M Richer poursuit en disant qu'en réalité, c'est une proposition de l'interne à laquelle on [les membres du CA] ne s'oppose pas.

Le maire demande s'il doit demander le vote, et s'il a un proposeur.

Mme Hamel demande le vote.

Mme Bonenfant dit qu'on doit d'abord proposer [la résolution].

Le directeur général dit qu'on doit d'abord avoir un proposeur, ensuite un appuieur, et finalement une demande de vote.

M Paul Stuart propose.

Mme Frances Bonenfant appuie.

Le vote est demandé par le maire, qui demande aux conseillers qui sont d'accord de lever la main pour voter.

Le directeur général demande que de plutôt que d'y aller à main levée, on devrait plutôt demander verbalement le vote des conseillers, un par un, étant donné que la séance est sur Zoom et qu'il ne peut pas voir les mains levées.

Le maire demande à tour de rôle :

Frances Bonenfant : pour

Joshua Richer : pour

Guy Ouellet dit être mélangé et demande au directeur général de résumer rapidement le dossier.

Le directeur général dit que Mme Connolly « monte en haut » dans le bureau situé à côté de celui de Mme Charest pour s'occuper des communications et remplir le rôle d'adjointe pour le service de la greffe. Il dit que la proposition est de lui offrir un [montant de] 2 000 \$ en bonus pour le travail qu'elle a accompli jusqu'à maintenant et pour la charge de travail supplémentaire qu'on lui demande de faire.

M Ouellet dit que pour le 2 000 \$, il est totalement d'accord, mais que le reste, il vient de l'apprendre.

M Bellemare dit que les documents ont été envoyés vendredi dernier et que l'objectif est de réattribuer les tâches.

M Ouellet demande si Mme Connolly va travailler encore à la réception à quelques reprises.

M Dutil dit que non.

M Bellemare dit que c'est pour cela qu'il souhaite ouvrir le poste de réceptionniste.

M Ouellet demande si on se trouve à embaucher une nouvelle personne de plus.

Mme Bonenfant dit oui.

Le directeur général dit qu'il lui manque une ressource en ce moment, donc une embauche représente un retour à la normale.

M Paul Stuart dit qu'on n'a pas remplacé la personne qui était adjointe de direction.

M Bellemare dit que l'impact sur la masse salariale, comme c'est indiqué dans les documents transmis, est d'environ 100 \$.

M Dutil dit que tout était dans les documents transmis.

M Ouellet dit qu'il est pour.

Deborah Bishop : contre

Hélène Hamel : contre

Paul Stuart : pour

Le maire lit les résultats du vote : 4 votes « pour », 2 votes « contre ». Il dit que la résolution est adoptée.

M Stuart demande si le poste de réception sera vide lors de la réouverture éventuelle de l'hôtel de ville.

M Bellemare dit que c'est pour cela qu'il souhaite avoir une offre d'emploi.

Le maire passe au prochain point.

### **Compensation salariale – Jean-Charles Bellemare**

Le directeur général précise que cette compensation est pour les 5 mois durant lesquels il a occupé le poste de trésorier par intérim en plus des charges [de travail liées au poste] de direction générale et de la greffe.

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général et greffier, M. Jean-Charles Bellemare, a agi à titre de trésorier par intérim durant une période de 5 mois, soit allant du début octobre 2019 au début février 2020

**CONSIDÉRANT QU'**il aurait lieu d'offrir une compensation monétaire à M. Bellemare pour le travail surnuméraire accompli durant cette période ;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du comité administratif à ce sujet ;

Il serait résolu

**QUE** M Bellemare reçoive un montant de 2 500 \$ à titre de compensation monétaire pour les tâches surnuméraires accomplies d'octobre 2019 à février 2020.

Le maire demande un proposeur.

Mme Bonenfant propose.

M Richer appuie.

Mme Bishop demande le vote.

Le maire demande à chacun leur vote :

M Paul Stuart : pour

M Frances Bonenfant : pour

M Joshua Richer : pour

M Guy Ouellet : pour

Mme Hélène Hamel : contre

Mme Deborah Bishop : contre

Le maire donne le résultat des votes : 4 pour, 2 contre, et dit que la résolution est adoptée.

Le maire passe au point suivant.

### **Offre d'emploi – Adjointe à la réception**

Le directeur général dit que ce point fait suite aux points précédents et lit la résolution.

**CONSIDÉRANT QU'**avec le changement de poste consenti à Mme Burnham Connolly, la Ville de Stanstead doit procéder à l'affichage d'une offre d'emploi afin de combler le poste d'adjointe à la réception ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a préparé une offre d'emploi faisant la nomenclature des tâches à accomplir pour ce poste et que les membres du conseil municipal en ont pris connaissance et s'en montrent satisfaits ;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du comité administratif à ce sujet ;

Il serait donc résolu.

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent le directeur général à procéder à l'affichage de l'offre d'emploi pour le poste d'adjointe à la réception.

Le maire demande si les membres souhaitent en discuter.

M Ouellet demande combien d'heures.

M Bellemare dit que cela dépendra des périodes, mais que ça irait jusqu'à 35 heures.

M Ouellet s'interroge sur les conséquences de cet affichage sur la répartition des tâches des employés et les membres du conseil discutent d'une éventuelle embauche.

*Note : « détail des discussions omis – renseignements nominatifs concernant les ressources humaines qui doivent demeurer confidentiel. »*

M Frances Bonenfant propose.

Mme Deborah Bishop appuie.

Le maire demande le vote:

M. Joshua Richer : pour

Mme Frances Bonenfant : pour

Mme Deborah Bishop : pour

Mme Hélène Hamel : pour

M Paul Stuart : pour

M Guy Ouellet : pour

Le directeur général constate que le vote est unanimement pour la résolution.

Le maire passe au prochain point.

### **Dépôt du rapport de vérification pour Recyc-Québec – 2019**

Le directeur général dit qu'il s'agit d'un dépôt exigé par Recyc-Québec et qui est fait en même temps que la vérification des états financiers.

Le maire passe au point suivant.

## **LÉGISLATION**

### **Abrogation du « Règlement no 2019-08 concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services, la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2020 » - Adoption**

M Bellemare dit qu'il s'agit de la suite à l'avis de motion qui avait été donnée lors de la séance précédente et que la résolution parle d'elle-même. Il en fait la lecture intégrale.

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire du 14 avril 2020, un avis de motion a été donné par le conseiller *Paul Stuart* et qu'un projet d'abrogation du no.2019-08 intitulé « Règlement concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services, la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2020 » a été présenté et déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement a pour objet d'établir la taxe foncière générale à taux varié et les taxes sectorielles, le nombre et les dates des versements, les suppléments de taxes, les taux d'intérêt applicables, la taxe d'égout, la taxe de vidange des fosses septiques, la taxe d'eau, la taxe pour la collecte des ordures ménagères, la taxe pour la collecte des matières recyclables ainsi que la taxe pour la collecte des matières organiques pour l'exercice 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead souhaitent retirer l'article 9.2 sur les intérêts à payer lorsque le paiement des taxes dues n'est pas fait selon l'échéance prévue à l'article 9.1 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le report des intérêts pour le défaut de paiement des taxes dues a été entériné par la résolution no. 2020-04-9187 ;

**CONSIDÉRANT QUE** des copies dudit règlement abrogé sont mises à la disposition du public depuis le début de la présente séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** les formalités prévues à la *Loi sur les cités et villes* ont été dûment respectées ;

Il serait alors résolu.

**QUE** le conseil, après mention de l'objet et de la portée du règlement par le conseiller *Paul Stuart*, adopte le règlement abrogé no 2019-08 intitulé « Règlement concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services, la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2020 » joint en **Annexe**.

Le maire rappelle qu'il s'agit de reporter le taux d'intérêt [pour le défaut de paiement des taxes municipales].

La conseillère Frances Bonenfant indique au directeur général qu'elle quitte momentanément la séance.

Le maire demande un proposeur.

Mme Hélène Hamel propose.  
Mme Deborah Bishop appuie.

Le maire passe au sujet suivant.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Le maire dit qu'il n'y a aucun sujet et passe au point suivant.

## TRAVAUX PUBLICS

### Contrat d'entretien des pelouses - 2020

Le directeur général lit la résolution :

**QUE** les membres du conseil municipal acceptent de donner le contrat d'entretien des pelouses tel que décrit dans l'offre de services de M Scott Hatch au montant de 14 957,40 \$, taxes incluses.

M Paul Stuart propose.

M Guy Ouellet appuie.

M Dutil rappelle que la permanence avait été chercher d'autres prix afin de comparer la soumission de M Hatch.

M Ouellet rappelle que M Hatch est compétent.

M Bellemare dit que c'est une saine pratique que d'aller valider les prix, même si on a satisfait du travail de nos sous-traitants.

M Ouellet dit que c'est un gars local.

M Hamel dit qu'elle se demandait pourquoi on avait une soumission de Jonathan McIntyre, mais dit comprendre qu'on voulait connaître les prix des autres fournisseurs.

M Bellemare rappelle que le principe de rotation demande qu'on valide régulièrement les prix, car il peut arriver que certains fournisseurs deviennent un peu trop confortables et que les villes se retrouvent alors à payer plus cher pour des services qu'ils devraient.

M Ouellet dit que c'est sage.

M Dutil rappelle que lorsqu'on prend quelqu'un de l'extérieur [sic des fournisseurs provenant de l'extérieur du territoire de la Ville de Stanstead], c'est souvent parce que nous n'avons pas de fournisseur local.

Mme Bonenfant signifie qu'elle est de retour.

Le maire passe au prochain sujet.

### Contrat d'entretien horticole - 2020

M Bellemare lit la résolution :

**QUE** les membres du conseil municipal acceptent de donner le contrat d'entretien horticole tel que décrit dans l'offre de services de Caroline Rouleau au montant de 8 500 \$, taxes incluses.

Il rappelle qu'il s'agit de la même ressource que l'année dernière.

Mme Bonenfant demande s'il s'agit de la dame qui a la pépinière à Beebe.

M Bellemare confirme que c'est bien elle.

Le maire demande un proposeur.

M Guy Ouellet propose.

Mme Hélène Hamel appuie.

M Ouellet dit être passé devant le commerce de Mme Rouleau et demande si sa boutique est ouverte.

M Bellemare dit ne pas savoir si le magasin est ouvert, mais spécifie que le contrat est donné à Mme Rouleau et non à son entreprise.

Le maire passe au point suivant.

### Appels d'offres 2020-01 et 2020-02 - suivi

M Bellemare dit que la Ville a reçu 5 soumissions pour le chargeur sur roues et 3 pour [l'appel d'offres] pour le tracteur. Les [analyses de la] conformité ont été faites. Il dit que lui et le contremaître des travaux publics ont des questions [à poser aux soumissionnaires] et qu'il va revenir au conseil avec plus de détails, mais que la permanence est contente des résultats.

M Guy Ouellet demande si on est dans les prix.

M Bellemare mentionne que l'un [soumission] est un peu plus cher et l'autre un peu moins cher., mais que les dossiers sont de qualités.

Le maire passe au point suivant.

### HYGIÈNE DU MILIEU

Le maire dit qu'aucun point n'est à l'ordre du jour et passe au point suivant.

### LOISIRS ET CULTURE

#### Rapport d'activités

Le directeur général dit qu'un sondage a circulé [sur les réseaux sociaux] pour sonder les besoins de la population [en prévision] pour le camp de jour. Il dit que beaucoup de travail a été fait afin d'être prêt si le gouvernement finit par autoriser l'ouverture des camps. Différents scénarios sont à l'étude.

Le maire passe au prochain point.

#### *Demande de financement : Programme de soutien financier en accompagnement des personnes handicapées en camps de jour*

Le directeur général dit que certains participants au camp présentent des difficultés d'adaptation notamment au niveau du spectre de l'autisme et qu'un programme existe afin de leur offrir un soutien. Il lit ensuite la résolution.

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent la demande de soutien financier *Programme de soutien financier en accompagnement des personnes handicapées en camps de jour* ;

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent le directeur général et l'agente de loisirs à signer les documents nécessaires à la demande d'aide financière.

Le maire demande si quelqu'un veut proposer [la résolution].

M Joshua Richer propose.

M Paul Stuart appuie.

Mme Hélène Hamel demande au directeur général si le ratio est de 1 accompagnateur pour 4 enfants.

M Bellemare dit que, de mémoire, cela dépendait des ratios et du handicap en question. Il cite en exemple les problèmes de mobilités. Étant donné la situation particulière [sic la pandémie de COVID-19], il dit que la permanence ne sait pas si ce sont les mêmes enfants qui seront de retour puisque les inscriptions ne sont pas encore commencées.

Le maire passe au point suivant.

#### Adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Le directeur général fait la lecture de la résolution.

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent le renouvellement de l'abonnement de la Ville de Stanstead au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2020, au montant de 100 \$.

M Guy Ouellet propose.

M Paul Stuart appuie.

Le maire passe au point suivant.

### **Embauche de la coordonnatrice du camp de jour**

Le directeur général présente la résolution en précisant qu'on y ajoute le point disant que l'embauche est conditionnelle à ce que le gouvernement autorise la tenue des camps de jours estivaux.

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent l'embauche de Megan St-Pierre à titre de coordonnatrice du camp de jours estival de la Ville de Stanstead pour un contrat de 40 heures par semaine, du 29 juin au 14 août 2020, plus 120 heures de préparation et planification, à 15,50 \$ de l'heure ;

**QUE** cette embauche soit conditionnelle à ce que la Ville de Stanstead tienne le camp de jours estival pour l'été 2020.

Mme Bishop demande si les heures de préparation et de planification ne devraient être plutôt faites par l'agente de loisirs de la Ville.

M Bellemare précise que la coordonnatrice de camp de jour et l'agente de loisirs doivent travailler ensemble pour préparer le camp de jour, ce qui explique les 120 heures de préparation et planification.

Mme Bishop demande si ces heures incluent la formation.

M Bellemare confirme que les heures sont pour toute la préparation.

Mme Hamel demande si le taux de 15,50\$ de l'heure est seulement pour la préparation.

M Bellemare dit que la résolution mentionne que le contrat est pour 40 heures par semaine, plus les 120 heures de préparation, le tout à 15,50 \$/heure.

Mme Deborah Bishop propose.

Mme Frances Bonenfant appuie.

Le maire passe au point suivant.

### **Demande de financement : *Desjardins Jeunes au travail***

Le directeur général fait la lecture de la résolution.

**CONSIDÉRANT QUE** le Carrefour Jeunesse Emploi Memphrémagog et les Caisses Desjardins du lac Memphrémagog offrent un soutien financier permettant aux jeunes de 14 à 18 ans d'acquérir une première expérience de travail via le programme *Desjardins Jeunes au travail* ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead offre aux jeunes de cette tranche d'âge une première expérience de travail au sein de l'équipe du camp de jours estival ;

Il serait résolu

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent la demande de soutien financier au programme *Desjardins Jeunes au travail*, qui est de 50% de 180 heures au salaire minimum (13,10 \$/h), soit un montant total de 1 179 \$ ;

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent le directeur général et l'agente de loisirs à signer les documents nécessaires à la demande d'aide financière ;

**QUE** la Ville de Stanstead s'engage à déboursier sa part du coût du projet, soit un montant de 2 489 \$.

Le maire demande un proposeur.

M Joshua Richer propose.

Appuyé par Paul Stuart

Le maire demande si tout le monde est d'accord.

Le maire passe au point suivant.

### **Remboursement des frais de loisirs**

Le directeur général rappelle qu'il s'agit d'une procédure bisannuelle et lit le résolu



**QUE** les membres du conseil municipal autorisent le remboursement des frais de loisirs selon le tableau préparé par la permanence et présenté en annexe.

*M Guy Ouellet propose.*

*M Paul Stuart appuie.*

M Guy Ouellet dit au directeur général que la liste comporte peu de noms.

M Bellemare dit constater la même chose.

Le maire passe au point suivant.

### **Politique de bienvenue – retrait de la date limite et augmentation du montant**

Le directeur général fait un résumé de la situation.

Il dit que la Politique de bienvenue prévoit un montant de 1 000 \$ pour l'achat d'une première maison sur le territoire de la Ville de Stanstead. Il dit que la date limite [pour déposer une demande] est au mois d'août. Il dit que même si la majorité des gens déménage avant ce n'est pas tout le monde [qui déménage à cette période] et que la tendance semble changer. Il précise que présentement, la Ville se vote un budget [annuel] et reçoit les demandes jusqu'au mois d'août. Il souligne que le problème est que les citoyens qui déposent une demande après la date limite, même si ce n'est qu'une semaine ou deux après, doivent attendre le mois de novembre de l'année suivante avant de recevoir leur chèque, puisque les chèques sont remis au moment de la fête des nouveaux arrivants, qui a lieu au mois de novembre.

Il dit que par exemple, avec la formule actuelle, un nouvel arrivant qui a déposé sa demande [à l'hôtel de ville] en septembre 2019 ne recevra pas son chèque avant novembre 2020, soit plus de 12 mois après avoir déposé sa demande. Il dit que l'objectif initial visé par la date limite au mois d'août était de pouvoir avoir suffisamment de demandes pour pouvoir remettre les chèques en novembre. Il ajoute que la fête de 2020 risque d'être annulée à cause de la COVID.

Il dit que la recommandation [de la permanence] est de permettre aux citoyens qui déposent une demande de pouvoir recevoir leur chèque après la séance de conseil qui suit la date de dépôt de la demande.

Il dit que de cette façon, les citoyens recevront leur chèque beaucoup plus rapidement. Il souligne que les commentaires reçus de la part des citoyens sont que plusieurs d'entre eux comptent sur ce chèque pour payer une portion de la taxe de bienvenue et que d'attendre plus d'un an pour recevoir le chèque, c'est long.

M Bellemare dit que rien n'empêche la Ville de tenir sa fête quand même. Il dit que le programme est fort populaire et qu'en date d'aujourd'hui, 18 000 \$ des 20 000 \$ budgétés sont déjà réservés pour les demandes reçues depuis août 2019. Il prévoit que la Ville risque d'en recevoir plusieurs autres [demandes] étant donné que l'on est juste au mois de mai. Il dit que si sa mémoire est bonne, entre les mois d'août et d'octobre 2019, la Ville avait déjà reçu une dizaine de demandes et que conséquemment, ces gens attendent depuis un bon bout de temps.

Le maire dit que le bed and breakfast près de l'hôtel de ville est vendu.

Mme Hélène Hamel demande qui l'a acheté.

M Bellemare dit que la permanence n'a pas encore reçu les documents des notaires.

M Dutil dit que la transaction n'est pas encore passée chez le notaire, mais que ce serait un ancien résident de Stanstead qui aurait acheté.

Mme Hamel demande si le nouveau propriétaire gardera la vocation de gîte.

M Dutil dit que non.

M Ouellet demande si c'est le même individu qui réside présentement à l'église.

M Dutil confirme que oui, mais que la transaction n'a pas passé chez le notaire à cause [de la pandémie de] du COVID-19.

M Ouellet dit que c'est une très belle maison.

M Dutil dit que l'acheteur est très content.

M Bellemare fait ensuite la lecture intégrale de la résolution.

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead possède une politique de bienvenue selon laquelle ceux et celles qui achètent leur première maison à Stanstead reçoivent 1 000 \$ de la part de la Ville de Stanstead ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon cette politique, les demandeurs ont jusqu'au 1<sup>er</sup> août de chaque année pour présenter une demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** les chèques sont remis traditionnellement au cours d'une cérémonie qui a lieu en novembre ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs demandes sont faites après cette date et avant la fin de l'année ce qui fait en sorte que de nouveaux résidents peuvent attendre plus d'un an avant de recevoir le paiement ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'interdiction de rassemblement qui a présentement lieu dû à la pandémie de COVID-19 ;

**CONSIDÉRANT** la popularité du programme qui fait en sorte qu'en comptabilisant les demandes qui ont été déposées entre le 1<sup>er</sup> août 2019 et maintenant, les 20 000 \$ prévus au budget 2020 seront tous dépensés ;

Il serait résolu que

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent le retrait de la date limite pour le dépôt d'une demande de financement au programme de la Politique de bienvenue ;

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent le décaissement des chèques de 1 000 \$ aux citoyens selon la liste déposée en annexe ;

**QUE** les membres du conseil municipal acceptent qu'une liste soit déposée mensuellement afin que les citoyens qui font une demande au programme puissent être compensés à la séance ordinaire du conseil municipal suivant la date de dépôt de leur demande ;

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent qu'une somme de 20 000 \$ soit appropriée du surplus général de la Ville de Stanstead afin de recapitaliser le fond dédié au programme.

M Guy Ouellet propose.

Mme Deborah Bishop appuie.

Mme Hamel demande si la Ville va dépasser son 20 000 \$.

M Bellemare dit que c'est déjà presque tout dépensé et que c'est pour cela que la Ville va débloquer un 20 000 \$ supplémentaire.

Mme Hamel demande si la Ville va continuer à accepter les demandes.

M Bellemare confirme que c'est l'objectif de la résolution ; d'ajouter un autre 20 000 \$ pour permettre à la Ville de continuer à remettre des chèques aux nouveaux arrivants en 2020.

Mme Hamel demande si cela veut dire que pour 2020, la Ville pourrait aller jusqu'à 40 000 \$ de remise.

M Bellemare confirme et explique que la Ville acceptait normalement les demandes du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet de chaque année, mais qu'à l'automne 2019, elle avait déjà [reçu] des demandes pour près de l'ensemble du montant prévu en 2020, mais qui n'avait pas encore été budgété.

Le maire passe au sujet suivant.

## **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **Dépôt de la liste des permis émis et rapport d'activités – avril 2020**

Le directeur général résume les activités effectuées par le service d'urbanisme et dit que beaucoup d'inspection a été faite durant la pandémie [de COVID-19], surtout pour les nuisances puisque c'est souvent au printemps que l'on constate ce genre de problème.

Il dit qu'il y a eu 14 permis d'émis pour des travaux d'une valeur de 86 000 \$. Il dit qu'un projet majeur est en cours à Mécanique des frontières, soit la construction d'un nouvel entrepôt, et que l'inspecteur était en arrête de travail dû à la [pandémie de] COVID-19 et qu'il devrait revenir [au travail] très bientôt.

Il dit que le dossier des nuisances sera abordé en caucus le mois prochain et demande si les membres du conseil ont des questions par rapport au rapport d'activités de l'urbanisme.

Le maire passe au point suivant.

**Désignation de dossiers prioritaires : dérogations mineures 2020-01 et 2020-02  
2020-05-9210**

Le directeur général explique au conseil que le gouvernement a adopté un arrêté qui permet aux municipalités de tenir des consultations publiques en ligne puisque les regroupements [de personnes] ne sont pas permis durant la pandémie. Il souligne que le gouvernement demande aux municipalités qui veulent tout de même aller de l'avant avec certains dossiers d'adopter une résolution qui confirme que ces dossiers en question sont prioritaires et cette résolution est nécessaire pour que la Ville puisse consulter ses citoyens de façon virtuelle, plutôt que d'attendre que la situation revienne à la normale.

Il fait ensuite la lecture de la résolution.

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement provincial a adopté l'arrêté 2020-008 le 22 mars 2020, obligeant « toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal [d'être] suspendue ou remplacée » ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le même arrêté, la responsabilité de déterminer si le processus décisionnel doit être remplacé ou suspendu revient au conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Stanstead souhaite que le processus d'adoption du Règlement no 2012-URB-02-08 amendant le règlement de zonage no 2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead se poursuive ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead considèrent que l'adoption de ce règlement est prioritaire, car son report retarderait indûment les transactions immobilières et, conséquemment, serait un frein au développement économique de la région ;

Il serait résolu que.

**QUE** les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead demandent au greffier de donné avis public que remplaçant la consultation publique normalement prévue dans le processus de modification au zonage par un appel aux commentaires écrits, selon les règles dictées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, suite à l'arrêtée 2020-008 du 22 mars 2020.

M Bellemare termine en rappelant aux membres du conseil que l'ébauche d'avis public leur a été envoyée avec les autres documents.

Mme Hamel fait remarquer à M Bellemare qu'il y a une coquille dans la date [il est inscrit que la date limite est le 2 mai plutôt que le 2 juin].

M Bellemare dit qu'il va s'assurer que ce soit corrigé et ajoute que l'avis public sera publié dans la [prochaine édition de la] Diligence. Il rappelle que la période de consultation est de 15 jours.

M Ouellet demande si c'est 15 jours à partir d'aujourd'hui.

M Bellemare précise que c'est 15 jours à partir de la date de publication de l'avis public, prévue pour demain.

Le maire demande s'il y a un proposeur.

Mme Hélène Hamel propose.

Mme Deborah Bishop appuie.

Le maire passe au point suivant.

## CORRESPONDANCE MENSUELLE

Le directeur général rappelle aux membres du conseil que la correspondance a été déposée sur le Box. Il dit que parmi les points les plus importants, il y a la confirmation du 5 000 \$ de subvention qui avait été demandée à la MRC pour le projet du 25<sup>e</sup> anniversaire de la fusion. Il dit que l'équipe compte se réunir sous peu pour proposer des activités [liées au 25<sup>e</sup> anniversaire] qui respecteront les règles de confinement [sic distanciation sociale].

Il ajoute que parmi les autres correspondances acheminées à la Ville, elle a aussi reçu une communication de [la fédération des] Villages-Relais à propos de leur AGA, ainsi la confirmation des modifications apportées à la police d'assurance de la Ville, ce qui lui permet de sauver de l'argent.

Le maire passe au point suivant.

## VARIA

### Demande de financement au Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE) : Appui à Phelps Helps

Le directeur général fait la lecture de la résolution.

**CONSIDÉRANT QUE** Phelps Helps déposera une demande de financement au Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE) au ministère de l'Éducation du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead reconnaissent l'importance et le rôle crucial que joue Phelps Helps dans le soutien à l'éducation des jeunes de Stanstead;

**CONSIDÉRANT** le rôle important que joue les membres de l'équipe et les bénévoles au sein de la communauté de Stanstead afin de non seulement réduire le taux de décrochage chez les jeunes de Stanstead, mais aussi de les aider à devenir des citoyens engagés et responsables;

**CONSIDÉRANT** l'aide annuelle accordée par la Ville de Stanstead aux programmes offerts à Phelps Helps à la communauté de Stanstead;

Il serait alors résolu.

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Stanstead appuie Phelps Helps dans leur demande d'aide financière au PACTE.

Le maire demande un proposeur.

Mme Frances Bonenfant propose.  
M Guy Ouellet appuie.

Il demande si tout le monde est d'accord.

Le maire demande ensuite à chacun des conseillers, à tour de rôle, s'ils ont des points ou des questions à amener en varia.

M Joshua Richer dit ne pas avoir de sujets.

M Guy Ouellet demande si le balayage de rues est terminé.

Le directeur général dit que oui.

M Ouellet dit que cela a été très rapide cette année.

M Bellemare dit que le printemps hâtif a aidé.

M Ouellet dit qu'un propriétaire a eu un bris d'aqueduc et qu'Allen et son équipe ont été voir sur place. Il dit que un citoyen fait dire merci à Allen. Il dit qu'Allen l'a encouragé et a été à 3 reprises chez elle. Il rapporte que M Roy fait dire qu'on a un « méchant bon gars » et qu'il l'a adoré. M Ouellet dit lui avoir dit qu'il ferait le message au DG.

M Bellemare dit qu'il lui fera plaisir de lui [Allen Desrosiers] transmettre le message.

M Ouellet demande ce que la Ville va faire pour la coupe du gazon du terrain de balle sur la rue Maple (par M Raymond Parent).

M Bellemare dit qu'il pourrait donner le mandat de gré à gré, via sa délégation de pouvoir de dépenser.

Le maire poursuit le tour de table.

Il demande à Mme Bonenfant si elle a un sujet à apporter. Elle répond que non.

Il demande à Mme Bishop, qui dit que tout est beau.

Il demande à Mme Hamel, qui se dit heureuse que le conseil puisse reprendre les ateliers de travail.

Il demande à M Paul Stuart, qui mentionne que le cimetière à Beebe a besoin d'être mieux entretenu. Il demande s'il serait possible de demander à Allen [Desrosiers] s'il pourrait affecter les individus qui font des travaux communautaires à la peinture des barres de métal du cimetière.

Le directeur général dit qu'il va en parler à Allen.

Le maire dit que c'est déjà fait, mais souligne aussi que l'entretien des cimetières en général va devenir un problème.

M Bellemare ajoute que le manque de financement des fabriques et la surabondance de petits cimetières familiaux dans les Cantons-de-l'Est apporteront des problèmes sous peu.

M Ouellet souligne que le cimetière est en plein centre-ville de Beebe et que ce n'est pas beau.

Le maire explique ce que les deux personnes qui ont des heures de travaux communautaires à faire feront pour la Ville, soit nettoyer les parcs et ramasser les déchets le long de la piste cyclable.

M Stuart dit que justement, au sujet des pistes cyclables, Mme Sylvie Boudreau remercie la Ville d'avoir installé un bloc de ciment.

Le maire demande si quelqu'un veut ajouter autre chose.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le maire demande la levée de l'assemblée.

M Paul Stuart propose la levée de l'assemblée.

Mme Frances Bonenfant appuie.

L'assemblée est levée.